

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1912)
Heft: 124

Rubrik: Communications des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Prenez comme exemple, puisque nous sommes ici, cette section de Zurich qui nous reçoit si bien aujourd'hui. Ils sont 36 membres actifs et ils ont trouvé 50 membres passifs! Eh bien, ce miracle ne s'est pas fait tout seul, il a fallu travailler pour cela, mais vous voyez aussi que la chose est possible. Nous ne ferons pas de statistique à ce sujet parmi les sections parce que nous risquerions de devenir cruels bien malgré nous! Mais que chacun prenne de cet enseignement la part qui lui revient.

Pour le moment, le nombre total des *membres passifs* est de 172.

Estampes.

Il faut dire que si nous demandons un sacrifice sensible à nos passifs, nous leur donnons aussi des compensations que la plupart d'entre eux savent apprécier. Nos *estampes* jouissent d'une grande faveur et sont de la part du Comité central l'objet d'une attention toute spéciale. Rappelons que la première, exécutée par notre président *Ferdinand Hodler*, a été d'un attrait tout spécial! Celle de l'année dernière est de la main de notre collègue *Stiefel* de Zurich et est sortie des presses de la Maison *Wolfensberger* qui nous a fait ce travail gratuitement. Remercions à ce propos M. Wolfensberger comme il le mérite pour l'intérêt qu'il témoigne à notre Société.

La création de l'estampe 1912 a été confiée à M. *Cardinaux* dont la réputation n'est plus à faire.

Nous avons déjà eu le plaisir d'annoncer dans *L'Art Suisse* il y a quelque temps que notre président M. *Hodler* se chargeait de l'estampe pour 1913. L'importance de cette promesse n'échappera à personne et elle est faite pour nous attirer bien des nouveaux membres passifs.

Expositions.

Une seule exposition a été organisée cette par notre Société; c'est celle de Genève en 1911. Vous avez tous pu voir les comptes de cette exposition dans *L'Art Suisse* et constater qu'au point de vue financier elle eut un résultat excellent puisqu'elle bouclait par un boni de plus de 700 francs.

Ce résultat, nous le devons d'un côté à l'appui financier de la Confédération et d'autre part à l'excellente administration de notre Commissaire M. *Maunoir*, auquel nous exprimons encore une fois toute notre gratitude; nous le faisons d'autant plus volontiers que nous n'avons pas été habitués jusqu'ici à de pareils résultats.

Au point de vue artistique cette exposition fut pour nous un grand succès, car elle répondait d'une façon éclatante aux attaques multiples auxquelles nous étions en but.

Nous avons renoncé pour le moment aux entreprises à l'étranger, rendus sages par nos expériences antérieures.

Le Comité central avait envisagé l'éventualité d'une exposition de la Société cet automne à Zurich dans le cas où le Salon fédéral n'aurait pas eu lieu. Il avait pris toutes ses dispositions pour cette exposition qui n'est du reste que renvoyée en novembre 1913.

Jury annuel.

Le *jury annuel* n'a fonctionné qu'une seule fois à l'occasion de l'Exposition de Genève.

Droits d'auteur artistiques.

La législation en matière de droits d'auteurs et de propriété artistique continue à être une des questions importantes de notre programme. Elle a fait un nouveau pas en ce sens que le Département fédéral de Justice et Police a chargé une commission extraparlamentaire, composée des divers intéressés, d'élaborer un avant-projet de loi qui servira aux Chambres pour les textes définitifs.

Notre Société est représentée au sein de cette commission par M. *Loosli*, notre ancien secrétaire central, particulièrement désigné pour cette tâche par ses études spéciales sur le sujet. Il représente en outre l'Association suisse des Architectes et la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

L'Art Suisse publiera les résultats des travaux de cette commission dès que cela sera possible.

Concours d'affiches.

Constatons encore avec satisfaction le résultat de nos efforts dans plusieurs *concours officiels d'affiches*. Celui de l'Exposition nationale en 1914 en particulier, qui fut un des premiers dont le programme répondait réellement à tous nos desiderata. Puis celui de la *Fête nationale de chant à Neuchâtel*.

Peu à peu les autorités et le public s'habituent à traiter les artistes comme ils doivent l'être pour le bien de chacun; mais nous devons aussi maintenir notre point de vue sans défaillances, et aucun de nous ne devrait se compromettre dans des concours dont les conditions sont encore trop souvent une dérision pour l'artiste. Nous sommes toujours reconnaissants à ceux qui veulent bien nous signaler des concours de ce genre afin que nous puissions les combattre.

Brochure Winkler.

Devons-nous encore parler de la *brochure Winkler*? C'est au fond lui faire trop d'honneur. Disons seulement qu'elle a été pour son auteur et ses instigateurs un fiasco complet et qu'elle ne nous a fait aucun tort, bien au contraire! Elle a suscité une *réponse de la part de la Commission fédérale des Beaux-Arts* où nous avons tous les honneurs de la guerre. Le Comité central a écrit aux Chambres une lettre pour réfuter les points erronés de cette brochure, mais nous n'avons pas voulu prendre position dans les polémiques de presse.

M. *Loosli* a publié dans l'*Intelligenzblatt* à Berne une série d'articles qu'il a réunis ensuite en brochure sous le nom de *Schweizerische Kunsthetze*. Après cela il n'y a plus lieu de s'occuper de ces attaques.

Rappelons encore le banquet qui réunissait l'automne dernier «aux Boulangers» à Berne un grand nombre de membres de notre Société en l'honneur de nos 4 lauréats: *Hodler*, *Buri*, *Walti* et *Frey*.

Voilà tracés en quelques lignes l'activité de notre Société dans son ensemble et de son Comité central; si nous n'entrons pas dans trop de détails c'est que nous avons devant nous un ordre du jour chargé auquel nous cédon la place.

Neuchâtel, le 15 juin 1912.

Le Comité central.

COMMUNICATIONS DES SECTIONS

Lettre de la section du Valais.

Sion, le 9 juin 1912.

Monsieur et cher collègue,

Veuillez accorder je vous prie l'hospitalité à ces quelques lignes et les insérer dans le prochain numéro de votre journal.

La section du Valais demande si l'on ne pourrait pas remplacer ce journal de *L'Art Suisse* par une simple feuille, qui ne paraîtrait que lorsque le besoin s'en fait sentir, et qui aurait l'avantage de coûter moins cher.

Aussi l'on pourrait réduire la cotisation. Sinon la section du Valais à l'unanimité a décidé qu'elle serait obligée de démissionner. Le prix que coûte le journal n'a aucun rapport avec les avantages bien minimes que présente *L'Art Suisse*.

De temps en temps, une petite dispute ne suffit pas à alimenter le journal; et bientôt l'on sera obligé d'ajouter une traduction italienne pour arriver à remplir les quatre feuilles. En vous remerciant de vouloir bien insérer ces quelques remarques qui n'ont point d'amertume, veuillez croire, monsieur et cher collègue, à mes sentiments distingués.

Raphy Dallèves, président
de la Société des peintres et sculpteurs,
section du Valais.

AVIS DE LA RÉDACTION.

Conseil des Etats.

(Fin de la session du matin du 21 juin.)

Rapport de gestion pour 1911.

... Le chapitre pour l'avancement et l'encouragement des Beaux-Arts en Suisse donne occasion au rapporteur (Locher, Zurich) à quelques remarques.

L'art suisse doit sortir de son état de désunion (Zerfahrenheit), il doit travailler à relever le goût artistique du peuple et au développement de l'esprit patriotique. On s'est plaint de ce que l'école dite Hodlérienne se trouverait privilégiée chez nous au détriment des autres conceptions d'art, fait qui se croit sentir aussi bien pour les subventions que pour les achats de tableaux pour la Confédération. De ce fait les expositions du Turnus perdent aussi de leur valeur. Le jury serait choisi d'une façon partielle et le soleil et la pluie seraient distribués d'un seul côté. Mais la position des autorités dans la lutte des opinions et dans la concurrence des divers groupes est souvent difficile; il faut dire que la subvention fédérale de frs. 100,000 par an ne suffit pas à soutenir l'avancement de l'art avec efficacité partout où il le faudrait. — L'orateur recommande au Conseil fédéral de choisir à l'avenir de nouveau lui-même le jury.

Heer appuie cette dernière proposition. Les dernières propositions de la Société des P. S. et A. S. trahissent de nouveau la même partialité que précédemment. Il est temps que le Conseil fédéral intervienne. Saint-Gall a renoncé à la somme de frs. 6000. — pour l'achat de tableaux, parce que le choix des œuvres qui étaient susceptibles d'être achetées était étroitement et partialement limité. Le même fait s'est produit à d'autres endroits. L'orateur a été, à cause de son vote de décembre dernier, attaqué et offensé de certain côté qui représente cette conception d'art étroite, ce qui le laisse exceptionnellement froid, mais cela témoigne de l'esprit qui règne dans ce camp. Il demande à la place de cette étroitesse, largeur d'idées et tolérance pour toutes les façons de voir.

Le Conseiller fédéral Motta répond en qualité de représentant extraordinaire du chef de département Ruchet, puisqu'à côté de ce dernier son remplaçant est également absent pour cause de maladie. Il oppose à toute demande d'augmentation du crédit des Beaux-Arts de frs. 100,000 son veto formel, parce que l'état des finances de la Confédération ne permet aucune augmentation. Pour l'apaisement des différends d'opinions et des querelles dans le domaine de l'art on conseille au Conseil fédéral de nom-

mer lui-même le jury. Le Conseil fédéral examinera la question. L'art et l'opinion publique doivent se trouver d'accord et l'orateur soumettra ces propositions au Conseil fédéral en temps voulu.

EXPOSITIONS

Exposition de peintres bernois au «Kursaal» à Interlaken du 14 juillet au 24 août 1912. (Matin de 10 h. à midi. Après-midi de 2 h. à 6 h. et le soir de 8 h. à 10 h. 1/2.)

C'est la troisième fois qu'une exposition d'art s'ouvre à Interlaken au Kursaal, dont la direction s'est toujours montrée favorable aux entreprises de ce genre et qui n'a pas craint les sacrifices occasionnés par celles qui ont eu lieu déjà.

Il nous semble que l'innovation est heureuse en ce sens que précédemment il s'agissait d'expositions internationales tandis que cette fois c'est l'art local qui est offert au public étranger visitant cette station importante en Suisse qu'est Interlaken. L'étranger ne vient pas ici pour voir de l'art et encore moins de l'art international; mais si, en passant, il a l'occasion de se faire une idée de l'art local du pays qu'il traverse, cela est certes pour beaucoup d'un grand intérêt.

Espérons que le projet qui flottait jadis dans l'air de construire dans les jardins du Kursaal un bâtiment d'exposition se réalisera dans un avenir pas trop lointain. Ou bien encore, — c'est une idée que je soumets — puisque nous avons maintenant un bâtiment transportable appartenant à la Confédération et qui pourra être loué pour des occasions de ce genre en entier ou en partie, pourquoi ne se servirait-on pas, du moins provisoirement, de ce bâtiment pour donner à cette exposition un développement plus considérable que cela n'a été possible jusqu'ici?

Th. D.

Bibliographie

Schweizerisches Jahrbuch für Kunst und Handwerk 1912. (Edité par Wilhelm Stotz, Bienne.)

Notre pays est trop petit pour que de riches publications d'art puissent être éditées avec profit, comme c'est le cas pour la France et l'Allemagne. Il faut d'autant plus estimer le courage d'un éditeur qui risque une entreprise comme celle dont le prospectus vient de paraître; mais il faut dire qu'à voir les quelques illustrations que celui-ci contient et en voyant le nom des auteurs du texte, cet annuaire a toutes les chances de faire son chemin, d'autant plus que le prix de souscription de frs. 8. — nous paraît modeste. Quoique cet ouvrage soit publié en langue allemande, nous aurions voulu voir la Suisse latine traitée moins sommairement. Espérons que cette lacune sera comblée dans l'annuaire de l'année suivante.

Atelier à la Montagne

A louer pour saison d'hiver à Château d'Oex petite Maison contenant atelier 8 m X 5,5 m, 4 pièces, cuisine et dépendances; meublée. Prix à convenir. S'adresser à l'administration du Journal.

Reklame-Drucksachen ::
Buchdruckerei Benteli A.-G., Bümpliz